



Montreuil, le 03 mars 2015

Monsieur Eric FAURE
Président de la F.N.S.P.F.
32, rue Bréguet
75011 PARIS

Objet : réforme secours à personne

Monsieur le Président

Vous nous faites l'honneur de répondre à notre interpellation du 5 février en nous invitant à vous rencontrer dans une maison que vous dites être la nôtre : c'est aimable, mais vous n'avez pas répondu à nos deux questions, qui pourtant tiennent en haleine des dizaines de milliers de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

En effet, l'enjeu du secours à personne (près de 80 % des interventions des sapeurs-pompiers), en termes de qualité de service public, de garantie pour les usagers et de conditions de travail pour les agents qui l'exercent, est suffisamment important pour que votre association fasse connaître au plus grand nombre les positions qu'elle défendra.

Quel contraste avec la propension de votre association à avoir des idées sur tout immédiatement : les modalités de gestion de la prestation de fidélisation et de reconnaissance, le port du calot ou de la jupe-culotte, les emplois d'avenir, etc... Mais, alors que les centres de secours bruissent de rumeurs sur le sujet depuis plusieurs mois, elle n'est pas en mesure de se prononcer sur le projet qui pourrait bouleverser la pratique quotidienne des hommes et des femmes qu'elle prétend représenter.

Nous sommes très fermement opposés, en tant que CGT (défenseur du service public et des agents), aux orientations proposées par le groupe de travail SAP numéro 1, dans lequel votre association siège.

D'ores et déjà, des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires de vos adhérents, dont certains élus dans vos instances, ont pris contact avec nous pour nous affirmer que si cette réforme devenait réalité, ce serait sans eux.

En attendant les réponses aux questions que nous vous avons adressées, veuillez recevoir Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Pour le Collectif C.G.T. des S.D.I.S.,
Sébastien DELAVOUX.